



---

## Braconniers sanctionnés sur Coursan

---

**Deux braconniers ont été déclarés coupables par le Tribunal de Grande Instance de Narbonne pour avoir capturé des Chardonnerets élégants, espèce protégée.**

### CONTACTS

LPO Aude

Tel. : 04 68 49 12 12

[aude@lpo.fr](mailto:aude@lpo.fr)

Le Chardonneret élégant est une espèce d'oiseau protégée par la loi française. A ce titre, toute tentative de capture, détention ou transport d'individu peut faire l'objet de sanctions pénales, prévues à l'article L. 415-3 du code de l'environnement.

En septembre 2015, deux individus ont été interpellés par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage en situation de capture de Chardonnerets élégants. Les oiseaux sauvages capturés ont pu retourner en nature.

La LPO Aude, en tant qu'association de protection de la nature, a porté plainte contre les prévenus et s'est constituée partie civile. Les contrevenants ont justement été condamnés à deux mois de prison avec sursis, 300 euros d'amende et 1800 euros de dommages et intérêts pour tous les faits commis à l'encontre de la conservation d'une espèce protégée.

Chaque année dans l'Aude, nous recevons des signalements d'actes de braconnage de passereaux migrateurs. Mais il est rare que les auteurs puissent être interpellés.

La LPO Aude félicite donc l'action de la police de l'environnement, ici l'ONCFS, et la décision du juge.

Aussi, par cette actualité, la LPO Aude rappelle que la capture, la détention d'espèce protégée, ainsi que la destruction d'individus ou de site de nidification sans autorisation peuvent faire l'objet de sanctions allant jusqu'à de l'emprisonnement et de lourdes amendes.

---

### Chardonneret élégant - *Carduelis carduelis*

Nicheur, migrateur de passage et hivernant dans l'Aude

Sédentaire, nicheur dans toutes les zones basses du département. Évite les zones très forestières ou trop montagnardes (Pays de Sault, Montagne Noire, Quercorb, Hautes Corbières). Apprécie les paysages semi-boisés des mosaïques agricoles (plaines avec haies, piémont pâturé, vergers, parcs et jardins). Densités maxi dans la plaine du Narbonnais et sur le littoral où il est très présent dans les parcs et plantations de pins et dans les vignobles entourés de haies d'amandiers.

Espèce considérée comme vulnérable sur la liste rouge UICN des oiseaux nicheurs de Languedoc-Roussillon (2015).